

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes Associés

Sébastien GUILLAUME
Pascale DUCLERMORTIER
Aline MILLE
Perrine MOZET

Experts-Comptables Associés

Bastien JEANPIERRE
Stéphane MAYET
Iris REZARD

**MISSION LOCALE POUR L'INSERTION DES JEUNES
DE L'ARRONDISSEMENT DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

36, rue Jean Jaurès
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

SIRET : 419 015 128 00038

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**MISSION LOCALE POUR L'INSERTION
DE L'ARRONDISSEMENT DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

36, rue Jean Jaurès
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

SIRET : 419 015 128 00038

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE POUR L'INSERTION DES JEUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe au point « Règles générales » page 2 qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application des nouveaux règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03 et leurs incidences sur la présentation des comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes attachés à rapprocher le montant des subventions comptabilisées avec les conventions conclues avec les organismes financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration, dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 12 juin 2026

FCN

Commissaire aux comptes

Signé par Aline Mille
Le 12 juin 2026

Aline MILLE

Associée

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments ;
- qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif Mission Locale Châlons en champagne

	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	302	302	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 139	1 139	0	0
Immobilisations corporelles	316 180	146 941	169 239	53 885
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 440		3 440	3 440
Total II	321 061	148 383	172 679	57 325
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	456 866		456 866	373 966
Charges constatées d'avance	24 023		24 023	26 285
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 046 153		1 046 153	1 320 956
Total III	1 527 043		1 527 043	1 721 207
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + IV + V+VI)	1 848 104	148 383	1 699 721	1 778 532



Bilan Passif Mission Locale Châlons en Champagne

	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles	120 160,55	
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	185 815,71	207 203,26
Report à nouveau	671 182,90	581 378,01
Excédent ou déficit de l'exercice	35 934,57	188 577,89
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	69 868,92	93 170,13
Provisions réglementées		
Total I	1 011 093,51	1 070 329,29
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	169 055,53	180 396,39
Total II	169 055,53	180 396,39
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	218 233,49	216 696,73
Total III	218 233,49	216 696,73
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 074,47	34 590,09
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	195 795,38	203 350,79
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	34 822,93	48 498,20
Produits constatés d'avance	25 645,74	24 670,20
Total IV	301 338,52	311 109,28
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 699 721,05	1 778 531,69



Compte de résultat Mission Locale Châlons-en-Champagne

	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	830	-
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 639 946	1 807 292
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		3 592
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 500	-
Utilisations des fonds dédiés	180 396	285 483
Autres produits	1 100	638
Total I	1 823 772	2 097 005
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	491 302	530 755
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	92 175	107 120
Salaires	818 271	869 007
Cotisations sociales	278 215	290 660
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	22 038	16 171
Dotations aux provisions	4 137	16 981
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	169 056	119 713
Autres charges	5 031	633
Total II	1 880 225	1 951 040
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 56 453	145 965
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	23 726	24 424
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	23 726	24 424
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	450	544
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	450	544
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	23 276	23 880
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 33 177	169 845
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	3 182	46 534
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	582	27 787 024



4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 600	18 747
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 358	14
Total des produits (I + III + V)	1 850 681	2 167 963
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 886 615	1 979 385
EXCEDENT OU DEFICIT	- 35 935	188 578

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	170	423
Bénévolat	14 096	10 461
TOTAL	14 266	10 884
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	170	423
Personnel bénévole	14 096	10 461
TOTAL	14 266	10 884



MISSION LOCALE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE
36 Rue Jean Jaurès
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

ANNEXE



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 699 721.05 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 35 934.57 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période de 01/01/2025 au 31/12/2025.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés les comptes de l'exercice précédent.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendances des exercices,



Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'association applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et 2023-03 pour sa version applicable aux associations

Ce règlement remplace les dispositions antérieures et entraîne des modifications de présentation des comptes annuels, ce qui constitue un changement de méthodes comptables. Les comptes de l'exercice précédent n'ont pas été retraités et demeurent présentés selon les anciennes dispositions.

Les principales modifications concernent

- La refonte du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charges
- La mise à jour de la nomenclature du plan de comptes
- La réforme des modèles des états financiers.

Les principaux comptes modifiés sont	Avant	ANC 2022-06	
Reprise de subventions d'investissements	777	747	9 284.89 €
Charges exceptionnelles (diverses régularisations et charges sur exercices antérieurs)	672	658	0.0 €
Produits exceptionnels	772	758	1 100.00 €
Transferts de charges : remboursements de sinistres	791	6161	1 036.00€
Transfert de charges : remboursement de formation	791	633	3 478.00 €
Transferts de charges de personnel (IJ...)	791	649	10 837.36 €
Valeur nette comptable des immobilisations sorties	675	657	0.00 €
Produit de cession des éléments d'actif	775	757	1 500.00 €

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant :

- Le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
- Installations générales, agencements et aménagements divers : **FCV** à 20 ans
- Matériel du bureau : 3 à 10 ans
- Mobilier : 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Subventions d'investissements

Ces subventions font l'objet d'une reprise en profit d'un montant équivalent aux amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions comptabilisées en fonctions des bilans d'actions définitifs

- Fonctionnement

Etat CPO	942 896.30 €
Etat Clauses sociales	20 631.10 €
Région	133 000.00 €
Région clauses sociales.....	6 825.09 €
Région de Suippes	8 028.00 €
Argonne Champenoise	28 500.00 €
Châlons Agglo	180 115.00 €
Châlons Agglo Clauses sociales	12 500.00 €

- Divers

Etat Parrainage	7 320.00 €
ANCT Parrainage	1 220.00 €
ARS	15 000.00 €
ARS Mission bien être	1 200.00 €
France travail	83 507.00 €
France travail Avenir pro	15 924.29 €
Fonds d'inclusion Propulse.....	4 496.00 €
Fonds d'inclusion Pac Taj	15 000.00 €
ARML Crédit justice	2 880.38 €
Région Place de l'emploi.....	8 144.65 €
ANCT Jar'des métiers.....	5 024.06 €
FSE + Région	47 829.00 €
FSE+ Etat	78 341.46 €



Les subventions ont été affectées à chacun des budgets précités.

Les subventions 2024 à percevoir en 2025 sont affectées directement dans les comptes correspondant aux budgets précités.

La subvention Région Jar' des métiers est impactée par la régularisation au titre de 2024 pour un montant de 2 975.94 €

➤ **Fonds dédiés**

Les subventions afférentes aux projets dont la poursuite a été autorisée par les financeurs font l'objet d'une constatation en fonds dédiés.

	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Garantie Jeunes 2019	60 683.89	60683.89	0.00	0.00
CEJ 2024	72 512.50	72 512.50	0.00	0.00
Emploi des quartiers	6 500.00	6 500.00	0.00	0.00
Mois des découvertes	7 400.00	7 400.00	0.00	0.00
La place de l'emploi	5 480.00	5 480.00	0.00	0.00
Promotion des clauses	9 920.00	9 920.00	0.00	0.00
Pac Taj	8 900.00	8 900.00	0.00	0.00
FDVA Santé menou	9 000.00	9 000.00	0.00	0.00
CEJ 2025			143 962.50	143 962.50
Propulse			4 496.00	4 496.00
Pac Taj			12 597.03	12 597.03
Jar'des métiers			8 000.00	8 000.00
TOTAL			169 055.53	169 055.53
	180 396.39	180 396.39		

Il est à noter que, depuis 2024, les contrats signés avec les jeunes sont d'une durée initiale de 6 mois éventuellement renouvelable pour 6 mois.

- Une quote-part de la subvention CEJ 2025 a été mise en fonds dédiés pour couvrir le financement en année N+1 des suites de parcours des jeunes entrés en fin d'année N.
- Une reprise des fonds dédiés CEJ 2024 a été faite pour couvrir le financement de la suite du parcours des jeunes suivi en 2024 sur 2025
- Une reprise des fonds dédiés Garanti jeunes 2019 a été effectuée pour l'équilibre du dispositif eu égard à la diminution de subvention 2025, (objectif constant).

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS				
	Valeur brute Début exercice	Variations		Valeur brute Fin exercice
		Augmentation	Diminution	
Immobilisations incorporelles	3 182		2 880	302
Logiciels	3 182		2 880	302
Immobilisations corporelles	1 139			1 139
Matériel et outillage	1 139			1 139
Autres immobilisations corporelles	199 194	137 391	20 406	316 179
Agencements divers	28 657	137 391		166 048
Matériel de transport	8 448		8 448	0
Matériel de bureau et informatique	44 477		11 958	32 519
Mobilier	117 612			117 612
TOTAL	203 515	137 391	23 286	317 620

Amortissements des immobilisations

AMORTISSEMENTS				
	Valeur brute Début exercice	Variations		Valeur brute Fin exercice
		Augmentation	Diminution	
Immobilisations incorporelles	3 182		2 880	302
Logiciels	3 182		2 880	302
Immobilisations corporelles	1 139			1 139
Matériel et outillage	1 139			1 139
Autres immobilisations corporelles	145 310	22 038	20 406	146 942
Agencements divers	7 000	14 001		21 001
Matériel de transport	8 448		8 448	0
Matériel de bureau et informatique	39 947	2 287	11 958	30 276
Mobilier	89 915	5 750		95 665
TOTAL	149 631	22 038	23 286	148 383



Actif circulant

Produits à recevoir	
Fournisseurs débiteurs	223.93
Région investissement Chalons	41 650.00
CPO	279 675.00
Région Clauses Sociales	1 225.09
Région	66 500.00
Avenir pro	9 674.74
Forum santé 2024	3 200.00
Région FSE+	33 429.00
Place de l'emploi	8 144.65
Jar' des métiers	8 000.00
Autres créances	5 143.80
TOTAL	456 866.21

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

FONDS PROPRES				
	Début exercice	Variations		Fin exercice
		Augmentation	Diminution	
Réserves réglementées	155 386.48	100 000.00	0.00	255 386.48
Autres réserves	50 589.78	0.00	0.00	50 589.78
Report à nouveau	581 378.01	89 804.89	0.00	671 182.90
Résultat de l'exercice	188 577.89		224 512.46	- 35 934.57
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	1 227.00	0.00	1 227.00	0.00
Subventions d'investissement nettes	93 170.13	76 851.83	100 153.04	69 868.92
Provisions réglementées	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres fonds associatifs	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 070 329.29	266 656.72	325 892.50	1 011 093.51

Provisions pour risques et charges

1-Méthodes utilisées pour le calcul des provisions retraite :

L'évaluation des droits à la retraite acquis par les salariés a été faite conformément à la recommandation du CNC n°2033-R-01 :

- Taux d'augmentation des salaires : estimation valeur point
- Départ volontaire à 64 ans,
- Droit prorata temporis,
- Turnover faible,
- Taux d'actualisation financière : 3.55%

Les engagements retraite calculés au 31/12/2025 s'élèvent à 145 786.24 €.

2-Une provision pour charges a été constituée au 31/12/2012 pour tenir compte du dénouement du litige FSE au titre de la convention 2005. Un jugement du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a confirmé la décision du 23/08/2010 par laquelle le préfet de la région Champagne Ardenne demandait le remboursement d'une somme de 71 865 € indûment perçue au titre d'une subvention du Fonds Social Européen. Les fonds n'ayant pas été réclamés la provision a été maintenue au 31/12/2025.

Tableau des provisions pour risques et charges



	Provisions Au début De l'exercice	Dotations De l'exercice	Reprises utilisées De l'exercice	Reprises Non utilisées De l'exercice	Provisions A la fin De l'exercice
Litiges FSE	71 865.00				71 865.00
Provision retraite	141 649.33	4 136.91			145 786.24
Provision impôts	3 182.40	582.25	3 182.40		582.25
TOTAL	216 696.73	4 719.16	3 182.40		218 233.49

Dettes

Etat des dettes	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 074.47	45 074.47		
Dettes fiscales et sociales	195 795.38	195 795.38		
Autres dettes	34 822.93	34 822.93		
Produits constatés d'avances	25 645.74	25 645.74		
TOTAL	301 338.52	301 338.52		

Charges à payer	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs non parvenus	12 829.82
Personnel	
Provisions pour congés payés	87 200.68
Personnel – autres charges à payer	1 165.06
Organismes sociaux	
Urssaf	21 424.95
Mutuelle	8 638.14
Retraite complémentaire	7 141.42
Prévoyance	3 363.65
Provisions pour charges sur CP	40 282.59
Autres dettes fiscales et sociales	
Impôts sur les bénéfices	5 358.00
Autres impôt et taxes	8 305.28
Formation professionnelle	11 157.43
Autres taxes	0.00
Prélèvement à la source	1 758.17
Autres tiers	
FIPJ	34 786.13
TOTAL	243 448.12



Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance	
Location	11 838.60
Location mobilière	2 934.79
Charge locative	350.00
Honoraire	225.75
Autres impôts	1 138.01
Maintenance	737.74
Assurance	4 195.69
Documentation	713.77
Redevance	1 888.53
TOTAL	24 022.88

Produits constatés d'avance	
Subventions	25 645.74
TOTAL	25 645.74

Charges et Produits exceptionnels

Depuis le 1er janvier **2025**, les **charges** exceptionnelles sont des dépenses qui sont liées à un évènement majeur et inhabituel pour l'entreprise,

	Charges	Produits
Dotations aux provisions IS	582.00	
Reprise provision pour impôts		3 182.00
TOTAL	582.00	3 182.00

Effectif

Le nombre d'équivalent temps plein au 31/12/2025 est de 24.06



Informations sur les dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer les montant des rémunérations et avantages en nature versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

L'Association ne compte qu'un seul cadre dirigeant rémunéré. La rémunération brute est basée selon l'emploi repère cotation 16 de la convention collective nationale des Missions Locales et PAIO.

Contributions volontaires

Les bénévoles ont consacré 811.50 heures à la Mission Locale (765.5 heures pour le PIAL, 46 heures pour le parrainage) pour un montant de 14 096 euros affecté au compte 864